

# Le pyropaysage : une nouvelle approche territoriale

## *Regards de paysagiste-concepteur*

par Adrien MORÉNI et Jordan SZCRUPAK

***La forêt est souvent perçue exclusivement sous l'angle des risques et des incendies dramatiques. Mais la forêt c'est aussi et surtout des ressources à défendre et à valoriser, à commencer par le paysage. L'objectif de cette contribution est de présenter comment le projet de paysage peut être pris en compte dans la planification territoriale pour une gestion intégrée du risque incendie.***

### Introduction

Comment impliquer les propriétaires privés vis-à-vis du risque incendie, autrement que par une réglementation coercitive ? Au-delà de l'application des obligations légales de débroussaillage, se joue pour les collectivités locales un enjeu d'intérêt général de planification orientée vers un « urbanisme de lisière » qui reste encore à inventer et à traduire dans les documents d'urbanisme. Du point de vue du paysagiste, ces espaces de rencontre entre la ville et la forêt ne peuvent se résumer à une simple limite juridique et cadastrale. Les interfaces habitat-forêt apparaissent comme des épaisseurs de projet dans lesquelles les questions de densité, de formes urbaines, d'autoprotection de l'habitat et des filières alternatives de valorisation de la forêt sont à mettre en compatibilité avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans de massif. L'objectif de cette contribution est de présenter, comment le projet de paysage peut être pris en compte dans la planification territoriale pour une gestion intégrée du risque incendie. Par ailleurs, le projet de paysage a la capacité de traduire en réalités opérationnelles, les enjeux des dynamiques écologiques, économiques, sociales et les imbrications d'échelles. Il repose sur la valorisation des produits et des services environnementaux des espaces naturels et agricoles. Actuellement, cette gestion intégrée du risque incendie dans le cloisonnement des massifs, l'aménagement des coupures de combustible et l'accueil du public, reste encore à explorer d'un point de vue paysager.

1 - Journal officiel de la République française n°0184 du 9 août 2016 texte n° 2 - LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

## Propos liminaire : être paysagiste en Méditerranée

Depuis la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. L'article 174 de cette même loi crée le titre professionnel de paysagiste-concepteur et réglemente la profession de paysagiste dont l'accès est désormais soumis à certaines conditions de formation et de qualification<sup>1</sup>. Le métier de paysagiste-concepteur est considéré comme une profession émergente de l'aménagement du territoire. Au sein d'une méthode appelée projet de paysage, le paysagiste donne aux différents acteurs les clefs de lecture sur les origines, les lignes de force et les trajectoires historiques d'un territoire. En cela, le projet de paysage est un processus de médiation culturelle qui permet de proposer une démarche transversale dont la qualité repose sur le croisement de plusieurs disciplines telles que la géographie, la sociologie, l'économie et l'écologie.

D'autre part, les paysages forestiers méditerranéens sont le fruit d'une succession des différents modèles économiques des sociétés locales. Ils sont depuis des millénaires, inféodés à la main de l'homme. Sur bien des aspects, les forêts méditerranéennes européennes se distinguent des modèles sylvicoles des forêts tempérées du reste de l'Europe. De nos jours, face à l'évolution d'une demande sociale qui possède souvent

une vision réductrice de la forêt, l'approche historique du paysage permet d'éclairer l'influence anthropique dans la fabrication des paysages méditerranéens.

Parce qu'il est le marqueur des évolutions socio-économiques, le paysage rend compte dans le temps long, de l'empreinte des sociétés sur un territoire, désormais soumis à une culture mondialisée. Les paysages méditerranéens se sont métamorphosés au cours des dernières décades : uniformisation des paysages par la fermeture des milieux, déprise agricole, mitage urbain et accroissement de la vulnérabilité incendie. D'un point de vue politique, le paysage occupe davantage la place d'un indicateur passif, relevant plutôt d'une vision esthétisante du territoire. Il repose sur une rhétorique et des pratiques focalisées sur la perception visuelle (étude d'impact, sensibilités paysagères, cônes de vue, résorption des points noirs, périmètres de co-visibilité, etc) sans pour autant participer à une véritable politique forestière.

Aujourd'hui, de nombreuses activités économiques dépendent de la qualité et de la diversité des paysages méditerranéens. Selon l'organisation mondiale du tourisme (OMT), le bassin méditerranéen est aujourd'hui la première destination touristique au monde.

Il a accueilli 314 millions de visiteurs en 2014, ce qui représentait alors près de 30 % du nombre total des arrivées de touristes internationaux à travers le monde. Ces terrains remarquables, s'affirment alors comme des éléments économiques à part entière. Reconnus comme des paysages emblématiques, ils contribuent à la qualité de vie des populations et conditionnent les cultures locales, mais restent toutefois très vulnérables face à la menace des feux de forêt.

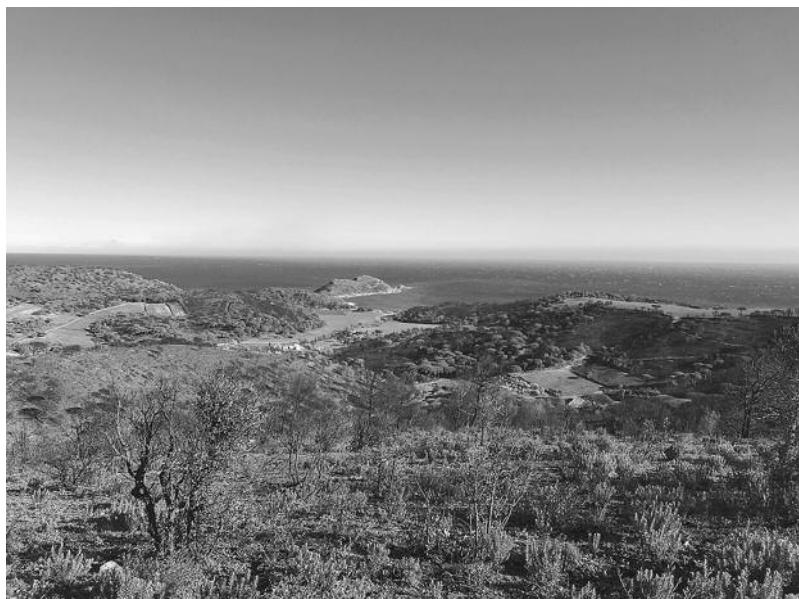
## L'origine des pyropaysages

A chaque paysage du climat méditerranéen, correspond un régime spécifique de feu, modelé localement suivant les variations météorologiques, des facteurs écologiques et les pressions d'origine humaine. Cette conjonction influence à la fois la fréquence, la saisonnalité, mais aussi l'envergure des incendies. Les feux de forêt représentent un phénomène écologique récurrent du bassin méditerranéen. Cette perturbation majeure se retrouve également dans les régions du monde telles que la Californie, le centre du

### Photo 1 :

Mosaïque paysagère du Cap Taillat, 8 mois après l'incendie du 24 juillet 2017, Var.

Photo J.Szcrupak,  
Atelier Saltus.



Chili, le Cap en Afrique du Sud, et les zones Sud et Ouest de l'Australie. Cet ensemble est appelé : biome méditerranéen. Dans ce domaine climatique de transition entre les influences océaniques et continentales, la flore a su développer au cours de processus évolutifs des stratégies d'adaptation à l'incendie. Certaines espèces dites pyrophytes, sont biologiquement dépendantes de l'action du feu pour accomplir leur cycle de vie. Ces pyropaysages<sup>2</sup>, tels que les définit Gilles Clément, se distinguent par des milieux ouverts (pelouses, landes, matorral). L'action répétée du feu a conduit à une grande familiarité morphologique entre ces paysages végétaux du biome méditerranéen. Ils accueillent une diversité floristique qui en fait des hauts-lieux de la biodiversité mondiale.

*« En voyageant de par le monde, je me suis rendu compte qu'il était vain de vouloir lutter contre des cataclysmes qui touchent telle ou telle région donnée : il est par exemple très difficile « d'aller contre » un ouragan sous prétexte que c'est une catastrophe et que les hommes sont en danger. Toute l'énergie contraire que l'on dépense est perdue. Quand j'ai entrepris mon propre jardin, j'ai essayé de « faire avec » ce qui survenait, comme s'il s'agissait de minuscules cataclysmes. On peut par exemple « faire avec » les taupes. Quand je me suis rendu compte que l'on pouvait aussi faire avec le feu, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'échelle à cette philosophie. (...) C'est le cas de la majorité des pyropaysages des climats méditerranéens du monde. Je ne pouvais donc ignorer, dans ma pratique du jardinage, cette série de leviers naturels dont il est possible de se faire des alliés. Ce sont ces leviers qui créent le mouvement<sup>3</sup> »* Gilles Clément, 2001

L'incendie se caractérise pour les pays du sud de l'Europe par la prévalence de feux d'origine anthropique, accidentelle ou volontaire. Malgré les progrès techniques, aucune société exposée ne parvient aujourd'hui à composer avec cet élément. De nos jours, la conjonction de paramètres politiques, écologiques et sociaux, exacerbe les contradictions entre les stratégies de gestion forestière et les dynamiques métropolitaines.

La portée théorique et opérationnelle du projet de paysage permet d'identifier l'ensemble des mutations à l'œuvre, de définir les représentations de chaque catégorie d'acteurs, qu'ils soient propriétaires, gestionnaires, élus, associations ou usagers, au sein d'une vision construite collectivement, et à

l'échelle du grand territoire. Il s'agit donc de faire évoluer les représentations péjoratives du risque incendie, dont l'objet feu est perçu comme « destructeur » vers un feu « catalyseur » de bonnes pratiques de planification, de gestion et d'aménagement. Ce renversement du regard propose de passer d'une culture strictement défensive à une culture de l'anticipation qui rend possible des modes de gouvernance plus ouverts et des expérimentations de projet.

De fait, adopter une stratégie de résilience traduit une évolution politique depuis une posture de suppression généralisée du feu vers une réflexion sur l'ensemble du territoire exposé, pour opérer en amont sur les conditions forestières et urbaines qui régissent l'intensité du phénomène.

2 - Clément G., *Les Jardins du Rayol*, Arles-Paris, Actes Sud/Editions locales de France, 1999.

3 - Clément G. Paysage, environnement et jardin : réflexions sur la notion de jardin planétaire [article], in *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire* Année 2001

## Le périurbain, un nouvel espace pour le projet forestier

Les espaces forestiers méditerranéens européens sont en grande majorité inclus dans des systèmes métropolitains. Ce terme désigne en géographie une organisation spatiale multipolaire d'une aire urbaine structurée par des réseaux de transport. Cet échelon correspond généralement à l'unité de cohérence politique et administrative d'un territoire. Au sein de ces bassins de vie, les espaces forestiers constituent des biens-communs dans la mesure où ils assurent un nombre important de services environnementaux et culturels. Leur diversité garantie des bénéfices sanitaires, sociaux et écono-

**Photo 2 :**  
Ouvrage DFCI sur la commune de Mazaugues, dans le PNR de la Sainte-Baume, Var.  
Photo A. Moréni, Atelier Saltus.



miques aux populations riveraines. L'attractivité des paysages méditerranéens, génère quant à elle une progression constante de la demande sociale qui se traduit par l'augmentation des activités de loisir et de nature avec une forte pénétration des pratiques citadines dans les espaces forestiers.

Avec ce processus de métropolisation, l'espace périurbain traduit la mutation progressive des territoires. Cette dynamique introduit les formes urbaines comme des paramètres supplémentaires à prendre en compte dans la lutte contre l'incendie, car elles conditionnent la capacité d'intervention des secours. Voilà pourquoi, l'analyse croisée des paramètres forestiers et urbains détermine le degré de vulnérabilité des espaces habités.

Les interfaces habitat-forêt y désignent la proximité des zones boisées avec les espaces urbains ou touristiques. Elles représentent de véritables lignes de partage d'usage du sol, entre les espaces urbains et les espaces forestiers. A ce titre, elles cristallisent sur des distances extrêmement réduites, une majorité des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux, de ces deux mondes a priori étanches dans leur logique de fonctionnement. En réalité, cette ligne théorique est une limite qui n'est pas clairement établie. Elle se matérialise plutôt par une diversité de typologie de contact entre les formations forestières et le bâti. Sur le terrain, ces interfaces sont révélatrices de situations foncières complexes et diffuses, dans lesquelles l'application de la politique DFCI aboutit fréquem-

ment sur des cas inopérants. Toutefois, le respect du débroussaillage réglementaire reste un point clé de la prévention.

Il représente à la fois une obligation légale pour les propriétaires et une mesure d'intérêt général au titre de la protection des biens et des personnes contre l'incendie. C'est aussi une difficulté d'application juridique pour les collectivités territoriales, dont les compétences en matière d'urbanisme garantissent la planification du territoire et les mesures de polices contrôlent les modalités de gestion du risque d'incendie. Avec les nouvelles formes d'appropriations sociales des espaces naturels, les forestiers et les agriculteurs ont alors la capacité de devenir des acteurs d'intérêt général du système métropolitain. Dans le cadre d'activités forestières, agricoles et pastorales au sein d'une gouvernance concertée du projet de paysage, ils assureront une gestion intégrée du risque incendie des interfaces habitat-forêt.

## De nouvelles perspectives

Indéniablement les projections de changement du climat, apportent un lot d'incertitudes sur les effets progressifs ou radicaux attendus sur les paysages forestiers méditerranéens. Du point de vue du référentiel DFCI, l'organisation et les moyens de lutte ont de fortes probabilités d'être dépassés à l'occasion d'événements majeurs, déclenchés lors d'épisodes météorologiques sévères (sécheresse, vent violent, canicules). Par ailleurs, les régions plus septentrionales jusqu'à présent épargnées risquent d'être concernées par une remontée géographique de l'aléa feux de forêts. Dès lors, les acteurs responsables de ces territoires bénéficieront d'un transfert de compétences dans la gestion du risque, acquises en zone Sud.

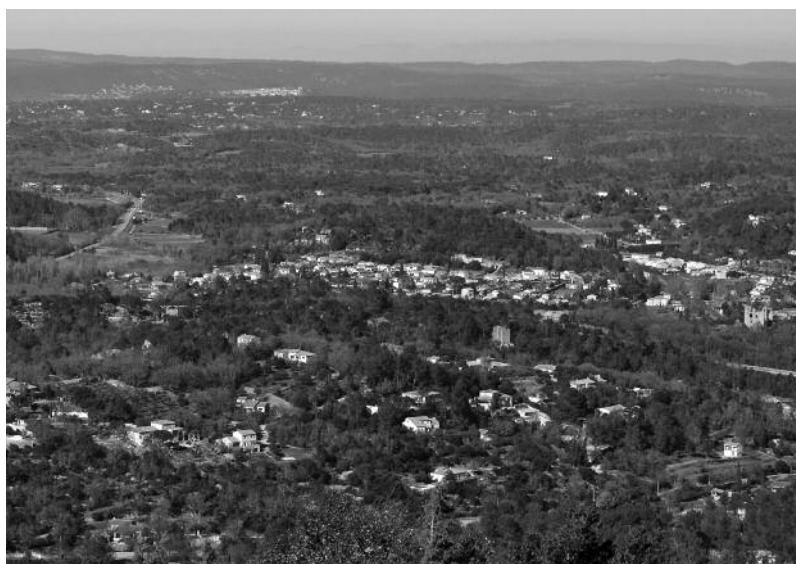
Ce porter à connaissance relatif au changement du climat, constitue une étape décisive pour inventer collectivement une autre culture du risque. A partir de ce postulat politique s'organisera une traduction opérationnelle de façon concertée positionnant le projet de paysage comme un outil porteur d'un nouvel imaginaire de projet. Il répond à la nécessité de modifier nos usages, pour élaborer de nouveaux modèles d'économie locale et de gestion.

Puisque nous habitons le territoire du feu, il s'agit alors de ne pas céder à une vision statique et des références nostalgiques du

### Photo 3 :

Diffusion de l'habitat pavillonnaire en forêt à Tourves, dans le PNR de la Sainte-Baume, Var.

Photo A. Moréni,  
Atelier Saltus.



paysage. En tant que paysagistes, nous formulons la problématique suivante « Dans quels pyropaysages souhaitons-nous vivre ? », afin d'élaborer collectivement une vision désirable de l'avenir, pour développer une gestion esthétique et fonctionnelle des interfaces habitat-forêt.

A l'échelle européenne, l'arc méditerranéen en tant que vigie du changement climatique, porte les valeurs de territoires d'expérimentations pour gérer autrement l'ensemble des services écosystémiques de production et de régulation, rendus par les espaces forestiers tels que : la protection des sols et des ressources en eau, la lutte contre l'érosion et l'artificialisation des sols, la fixation du carbone, la conservation de la diversité biologique, l'offre de produits forestiers non ligneux ou d'activités récréatives. Cette posture transversale s'inspire des logiques ancestrales méditerranéennes pour accompagner durablement l'évolution des forêts méditerranéennes. Le projet de paysage constitue donc une réelle opportunité pour une gestion intégrée du risque incendie. Elle oblige au partage des responsabilités, et au décloisonnement des domaines d'expertise, afin que le projet de paysage puisse s'enrichir d'une nouvelle approche méthodologique et sensible. Mettre en œuvre cette démarche, commence par la reconnaissance de nouvelles relations culturelles et spatiales avec



le phénomène incendie. Autrement dit, le projet de paysage propose de développer des réponses locales qui prennent en compte les dynamiques écologiques, les morphologies urbaines, les ressources sociales.

En conférant une vocation agro-forestière à ces nouvelles interfaces habitat-forêt, le projet de paysage appelle à des logiques coopératives, pour la mise en valeur économique, écologique et sociale de ces lisières périurbaines. L'accompagnement des transitions forestières vers les secteurs habités

**Photo 4 :**  
Cèdres de l'Atlas au col de l'Espigoulet dans le PNR de la Sainte-Baume, Bouches-du-Rhône.  
Photo A.Moréni, Atelier Saltus.

**Fig 1 :**  
Hypothèse de jardinage territorial pour la forêt varoise.  
Photomontage et bloc-diagramme.  
J.Szrupak, Atelier Saltus

#### Les espaces agro-forestiers comme activateurs du bien-commun



Adrien MORENI  
Jordan SZCRUPAK  
Atelier SALTUS  
CDE Petra Patrimonia  
50, bd. de Strasbourg  
83 000 Toulon  
Tél. : 04 88 86 79 38  
Mél : [ateliersaltus@gmail.com](mailto:ateliersaltus@gmail.com)  
[www.atelier-saltus.com](http://www.atelier-saltus.com)

revient donc à sortir des logiques foncières pour tendre vers une gestion mutualisée des biens-communs du territoire, afin d'accroître leur capacité d'adaptation face aux aléas climatiques.

En conclusion, le projet de paysage permet de repositionner les enjeux écologiques et climatiques au centre des problématiques de planification des territoires méditerranéens. Cette vision systémique appréhende l'imbrication des enjeux sylvicoles et élaboré une vision territoriale capable de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun, celui de réduire la vulnérabilité incendie. Cette démarche repose sur une éthique du bien commun et possède des fonctions

méthodologiques (de nouveaux modes de gouvernance), sensibles (évolution des représentations), civiques (accroître notre connaissance collective), et techniques (développer la résilience territoriale) pour une gestion intégrée risque incendie.

En multipliant ces expériences de projet de valorisation agricoles et forestières, les territoires méditerranéens s'engagent sur des perspectives d'innovation locale en faveur de la transition écologique. Ainsi, les espaces périurbains deviennent les lieux d'invention de nouveaux rapports entre la forêt méditerranéenne et la ville de demain.

**A.M., J.S.**

## Résumé

---

La problématique du feu en région méditerranéenne constitue indéniablement un enjeu de société. Les territoires du sud de l'Europe font partie de ce hotspot de biodiversité reconnu à l'échelle mondiale et représentent à ce titre une vigie du changement climatique. L'avenir de ces territoires habités appelle également à de nouvelles pratiques de gestion, de prévention et de planification. En effet, aujourd'hui, les retours d'expériences des pays de l'arc méditerranéen (Espagne, Italie, Portugal, Grèce...) mettent en lumière un grand déficit des politiques de planification territoriale en matière de risque incendie. Le développement des interfaces habitat-forêt représente, avec la croissance continue de l'urbanisation, des points de vulnérabilité territoriale qui fragilisent la résilience des espaces habités face au feu. En vue de contribuer au débat sur le risque incendie, la valeur opérationnelle du projet paysage propose aux différents acteurs directement concernés, de s'accorder en amont sur de nouvelles échelles stratégiques de planification et d'aménagement du territoire.

Dans une démarche globale d'expérimentation de nouvelles formes de gestion des espaces périurbains intégrant le risque incendie, l'entrée paysage met en lumière le décalage entre les représentations sociales accordées aux espaces forestiers, perçus comme un cadre de vie statique, et des territoires en constante mutation sous l'effet croissant de l'expansion urbaine.

Mots-clés : paysage, forêt méditerranéenne, représentations sociales, aménagement du territoire, urbanisme, projet

## Summary

---

### **"Pyro-landscape": a new territorial approach through the eyes of a landscape designer**

The issue of wildfire in the Mediterranean region is without doubt a challenge to society. The territories of southern Europe make up a biodiversity hotspot recognised worldwide and, as such, form a touchstone for climate change. The future of these inhabited areas calls out for new methods of management, prevention and planning. Indeed, it is a fact that feedback from countries around the northern Mediterranean Rim (Spain, Italy, Portugal, Greece...) reveal a major failure in local and regional planning policies to take into account the risk of wildfire. The development of urban/woodland-forest interfaces, along with the ongoing rise in urbanisation, together represent an exposure to threat from wildfire by weakening the resilience of residential zones in the face of fire. With a view to contributing to the debate around the threat of wildfire, the operational value of a landscape project inheres in the proposition, made to the various stakeholders directly involved, to come to a prior agreement as to new strategic levels in planning and land use and development. The landscape perspective, integrating the threat of wildfire as it adopts an overall approach to experimentation with new forms of management for peri-urban areas, highlights the now obvious gap between the (pre)conceptions society has configured for forests and woodlands -seen as the background context for a static lifestyle- and the territories constantly involved in mutation due to the ever-growing impact of urban expansion.